

Concept de protection

Tournois de beach volley (jusqu'à 300 personnes)

Manifestation

Date du tournoi: 21 et 22 aout 2020

Lieu du tournoi: Farvagny, Fribourg

Exploitant de l'installation: Commune de Gibloux

Organisateur: Gibloux Volley

Catégorie de tournoi: Populaire mixte

(Veuillez noter: A, B, JBT, M19, M17, M15, catégorie femmes, hommes)

Personne responsable du plan coronavirus pour cette manifestation

Prénom: Benoit

Nom: Perroud

E-mail: benoit@noisette.ch

Numéro de téléphone portable: 0763778738

Remarques particulières:

--

Principes applicables aux compétitions

1. 300 personnes maximum sur le site du tournoi

300 personnes maximum peuvent se réunir simultanément sur le site du tournoi, joueurs et joueuses, spectateurs et spectatrices, officiels et bénévoles compris. Chaque personne doit disposer d'une surface d'au moins 4m² sur le site du tournoi.

La zone spectateurs doit être définie et chaque organisateur doit connaître le nombre de spectateurs et spectatrices autorisé (surface totale en dehors des terrains, divisée par 4m²).

Pour ce tournoi, ce nombre correspond à 300 personnes. (Place rouge : 160 personnes, bande disponible terrain de foot 200+ personnes)

Les flux de personnes (p.ex. en entrant ou en quittant les lieux destinés au public) doivent être gérés de manière à pouvoir garder une distance d'au moins deux mètres entre chaque personne. Les espaces d'accueil et les lieux destinés au public doivent être aménagés de manière à assurer la traçabilité en cas de contacts étroits (si besoin est, p. ex. avec des secteurs marqués). On entend par étroit un contact prolongé (>15 minutes) ou répété sans respecter la distance de deux mètres ou prendre de mesures de protection.

Pour les tournois dans des piscines en plein air ou d'autres installations sportives ayant leur propre concept de protection, les directives doivent être vérifiées avant le tournoi et comparées avec le présent concept de protection pour les tournois de beach volley.

2. Compétition uniquement sans symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux tournois. Cela vaut pour les accompagnants, les officiels, les spectateurs et spectatrices tout comme pour les bénévoles. Ces personnes doivent rester chez elles ou s'isoler et clarifier la marche à suivre avec leur médecin de famille.

3. Garder ses distances

Une distance de deux mètres minimum doit être respectée durant les activités suivantes:

- Lors des trajets aller et retour ainsi que de l'entrée et de la sortie du site du tournoi
- En cas d'utilisation des vestiaires
- Lors du coaching des équipes (avant, pendant et après la compétition)
- Les spectateurs et spectatrices doivent être informés des règles de distanciation et du traçage

Le contact physique est autorisé uniquement pendant la compétition (match).

4. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Vous vous protégez ainsi que votre entourage en vous lavant soigneusement et régulièrement les mains avec du savon avant et après la compétition. Les installations sanitaires sont bien indiquées et il convient de vérifier à l'avance si le matériel d'hygiène est suffisant.

5. Tenir des listes de présence

Afin de faciliter le traçage, la personne responsable du plan coronavirus doit tenir une liste de présence pour les groupes de personnes suivants:

Coaches, spectateurs et spectatrices, officiels et bénévoles (les coordonnées suivantes doivent être saisies: nom, prénom, adresse, numéro de téléphone). Sur demande des autorités sanitaires, toutes les personnes présentes sur le site du tournoi doivent pouvoir être identifiées jusqu'à 14 jours après la compétition.

Les joueurs et joueuses participant aux tournois sont saisis dans la banque de données de Swiss Volley et il n'est donc pas nécessaire de les noter sur la liste de présence.

6. Généralités

- Le présent concept de protection pour les tournois de beach volley de Swiss Volley est subordonné au concept de protection des exploitants d'installations sportives.
- Les zones de restauration doivent prendre en compte le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration en vigueur au moment du tournoi.
- Les règles de conduite relatives au coronavirus figurent sur l'affiche de Swiss Olympic en annexe. Celle-ci doit si possible être imprimée et affichée.

Swiss Volley compte sur la responsabilité individuelle et la solidarité de toutes les personnes impliquées.